

LES ÉCHOS LESPARRAINS

- Gratuité pour les camping-caristes
- Un candidat « The Voice » au CALM
- Fête de l'Europe : Demandez le programme !

LE DOSSIER

- Le budget 2017

Retours en images

Lesparre Solidaire

Agenda

N°27



Com' esparre médoc

Magazine municipal d'informations / Mai 2017



Journée Intergénérationnelle du 11 mai 2017

**Magazine municipal d'informations
édité par la Ville de Lesparre-Médoc**

37, cours du Maréchal de Lattre de
Tassigny

33340 Lesparre-Médoc

Tel. : 05.56.73.21.00 - Fax : 05.56.41.86.83

Email : contact@mairie-lesparre.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi

08h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00

Directeur de publication :

Guiraud Bernard

Rédaction et coordination :

S. Messyasz, D. Fernandez, D. Hue, I.

Musetti, M. Heyne, M. Merillou, J.-C.

Daudou, D. Charlier

Conception : Mairie de Lesparre

Impression : Laplante - Mérignac

Crédits photos :

Ville de Lesparre-Médoc, CCAS

Tirage : 3 400 exemplaires

Dépôt légal : à parution

ISSN 2494-1077



PRATIQUE

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
05.56.73.21.00

Police Municipale
05.56.73.21.00

Communauté de Communes Cœur Médoc
05.56.41.66.60

Clinique Mutualiste de Lesparre-Médoc
05.56.73.10.00

SAMU
15

Gendarmerie
17 ou 05.56.73.46.70

Pompiers
18 ou 05.56.73.40.11



SOMMAIRE

3

ÉDITO

4-5

RETOUR EN IMAGES

6

TRAVAUX EN VILLE

7

INFORMATIONS PRATIQUES

8-9

DOSSIER

10-11

INFORMATIONS PRATIQUES

12

TRIBUNE LIBRE

13

LESPARRE SOLIDAIRE

14

LES ÉCHOS LESPARRAINS

15

FÊTE DE L'EUROPE

16

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Envie
de découvrir la Ville ...

... des démarches
administratives à faire ...

... les événements
phares de la Ville ...



Flashez
sur Lesparre-Médoc
et rejoignez notre page Facebook



VilledeLesparre



« Non, le Maire n'a pas tous les pouvoirs ... »

Chères Lesparraines, Chers Lesparrains,

Combien de remarques m'ont été adressées dans la rue ou lors de rencontres dans les manifestations sur les prétendus pouvoirs du Maire et donc parfois sur mon inefficacité à résoudre certaines situations qui touchent le quotidien de nos concitoyens.

Tout est beaucoup plus complexe que certains peuvent le penser et les leviers ne sont, hélas, pas tous à la disposition administrative et juridique du Maire.

En matière de sécurité, par exemple où la collaboration entre les services de la gendarmerie et la police municipale permet d'avoir un taux d'élucidation des délits bien plus importantes que le niveau national. Oui, sauf que la réponse judiciaire n'est pas là. Combien de petits malfrats écotent de prison ferme mais n'effectuent pas la peine prononcée ! Et j'entends encore «Mais que fait le Maire ?»

En matière d'urbanisme, combien d'affaires de gens peu scrupuleux ne respectant pas les règles et où là encore, nombre de procédures n'aboutissent pas. Et j'entends aussi : «Mais que fait le Maire ?»

Et pendant ce temps, Monsieur le Maire écrit aux administrations ou services concernés, constitue des dossiers, interpelle, au plus haut niveau parfois, sans que ces actions soient suivies de l'effet escompté et dans des délais acceptables. Soyez assurés que je partage tout à fait l'impatience et l'incompréhension de mes concitoyens face à ces manques de réactivité ; mais les pouvoirs actuels, dévolus aux maires, ne me permettent pas d'y remédier comme je le souhaiterais.

Enfin, le mois d'avril aura apporté son lot de difficultés climatiques. En effet, les 23 et 24 avril, des gelées ont sévi sur notre territoire. Bon nombre d'arbres, de plantes, de légumes et notre vignoble ont été lourdement touchés. Je réitère tout mon soutien aux professionnels (horticulteurs, viticulteurs, agriculteurs...) dans cette difficile épreuve. J'ai d'ailleurs saisi le ministre de l'agriculture afin de classer les territoires comme le notre, en calamité agricole. Je ne manquerai pas de vous informer de la réponse du ministère à mon courrier.

Je vous laisse donc maintenant lire notre magazine municipal. Vous y trouverez les activités nombreuses, les actions et les travaux réalisés au cours de ces derniers mois, dans l'intérêt de tous.

Les élus que nous sommes, le Maire que je suis, font tout et du mieux qu'ils le peuvent, pour que les Lesparraines et Lesparrains puissent apprécier le plaisir de vivre dans une ville résolument durable...

Bernard Guiraud

Bernard Guiraud

Maire de Lesparre-Médoc

Vice-président de la Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île

Vice-président de Pays-Médoc

Retour en images

🌞 Vendredi 10 mars

Assemblée Générale du SAM Omnisport



🌞 Mardi 21 mars

Réunion publique : Futurs aménagements RD1215



🌞 Mardi 28 mars

Réunion de lancement des Conseils de Quartiers



🌞 Les 28 et 29 mars

Tournoi pétanque vétérans



☀ Vendredi 31 mars

Percussions corporelles au CALM



Dans le cadre de la résidence d'artistes en milieu scolaire initiée par l'IDDAC en partenariat avec l'école de Queyrac (classe de CM 2 de Mme Lafourcade) et le collège les Lesques (classe de 6ème de Mme Saubesty), la salle Molière du CALM a accueilli la restitution des travaux faits par les élèves au sein des établissements.

Au cours des deux démonstrations faites en présence de Marie Urvoy, une des deux artistes, les parents et le public fourni ont pu découvrir ou apprécier l'efficacité des percussions corporelles qui vont bien au-delà des claquements de mains ou de pieds. Moments de grâce culturelle surprenants, précédés par un atelier animé par l'artiste Nicolas Cousin et suivi, pour partie, par un groupe d'élèves de la maison familiale et rurale de Saint-Trélody.

☀ Jeudi 6 avril

Inauguration de la Guillotine factice, au Palais du Costume



☀ Vendredi 31 mars

Réunion publique sur le déploiement du haut débit



Vie pratique

Pour vos encombrants, vous avez le choix et c'est gratuit :

- Déchetterie (Route d'Hourtin)
- Ramassage gratuit : 2^{ème} jeudi de chaque mois sur inscription à l'accueil de la Mairie

Franchement, vous aimeriez habiter à ces adresses ?



Respectons le travail des agents communaux de la voirie



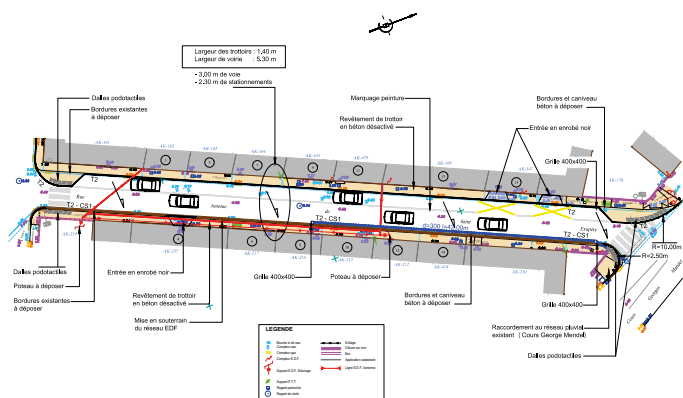
POUR VOS ENCOMBRANTS,
VOUS AVEZ LE CHOIX ET C'EST GRATUIT

- Déchetterie
Route d'Hourtin
Tél. : 05 56 41 16 23
Mardi au samedi
08h30 - 12h et 14h - 17h20
- Ramassage gratuit
2^{ème} jeudi de chaque mois,
sur inscription à la mairie

Travaux en ville

Réfection de la voirie

Rue Saint-Exupéry



La réfection de la rue Saint-Exupéry est en cours d'achèvement au moment où nous écrivons ces lignes.

Celle-ci s'est déroulée en deux phases :

Phase 1

Mise en souterrain de réseaux ERDF, Télécom et éclairage public.

Phase 2

Les travaux de voirie avec la reprise des trottoirs, des bordures et de la bande de roulement.

Travaux au cimetière

Cimetière de Lesparre - Rue Brigade Carnot



Des travaux de réfection des allées des anciens cimetières de Lesparre et de St Trélody ont été programmés grâce à un marché divisé en 5 tranches.

La première tranche est achevée : elle concernait la partie nord-est du cimetière de Lesparre et une moitié de l'allée centrale. Les travaux de la seconde partie de l'allée centrale et la partie sud-est, inclus dans la deuxième tranche, devront prochainement débiter.

Des espaces de recueillement, équipés de bancs, d'espaces verts, ont également été prévus et seront installés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Des bacs de compostage et des toilettes publiques sont en projet dans chaque cimetière.

Embellissement du cœur de ville

La Ville apporte son concours aux rénovations de façades et menuiseries extérieures



Dans le cadre de la politique de revitaliser le centre ville, la municipalité de Lesparre-Médoc a entamé, depuis mars 2016, la démarche d'aider les propriétaires privés aux rénovations de façades et de menuiseries extérieures de leurs immeubles.

Il fallait, avant toute chose, que Lesparre ait un accord préfectoral inscrivant la Ville sur la liste départementale des communes à ravalement de façades obligatoires, ce qu'elle a obtenu au mois de septembre 2016, acté au conseil municipal du 14 mars 2017.

A partir de cette autorisation, la commune devait encore définir un périmètre d'immeubles concernés par l'opération et préciser le montant de l'aide qu'elle apporte, aux propriétaires privés.

Le périmètre arrêté et validé lors de la séance du conseil municipal du 14 mars 2017 est situé entre les places Gambetta et Foch et englobant toute la rue Jean-Jacques Rousseau.

Dans le détail, la Ville se propose d'allouer à chaque propriétaire et selon les travaux engagés :

- aide sur les travaux de maçonnerie, plafonnés à 40% de 10 000€
- aide sur les travaux de peinture, plafonnés à 40% de 5 000€

Les ravalements de façades ne sont pas les seuls concernés, puisqu'une aide est également prévue pour les travaux de menuiseries extérieures.

- Le montant de remplacement de menuiseries extérieures : 200€ par menuiserie, plafonné à 600€
- L'aide à la rénovation de menuiseries extérieures : 100€ par menuiserie, plafonnée à 300€
- Remplacement de porte d'habitation existante : 250€

Pour constituer le dossier, il faut que chaque propriétaire se rapproche du service de l'urbanisme de la mairie.

Pour abonder cette opération, la Ville a porté à son budget la somme de 100 000 € pour 2017.

Transfert du Trésor Public

Du fait de la dématérialisation des documents, l'Etat a souhaité fermer la Trésorerie de Lesparre au profit de Soulac-sur-Mer.

Depuis 1er janvier 2017, le Trésor Public de Lesparre-Médoc est donc transféré à Soulac-sur-Mer, 16 place Jean-François Pintat.

La trésorerie est ouverte :

- le Lundi : de 08h30 à 12h00
- le Mardi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 15h30
- le Jeudi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 15h30
- le Vendredi : de 08h30 à 12h00

Vous pouvez toutefois éviter de vous rendre à la trésorerie de Soulac pour payer vos factures d'eau, de cantine, de garderie et autres services municipaux.

Pour cela, soit :

- adressez lui votre chèque par La Poste sans omettre de le libeller à l'ordre du Trésor Public
- téléphonez directement à la Trésorerie au 05.56.09.81.04. Celle-ci est équipée d'un TPE permettant l'encaissement à distance par carte bleue

Le Centre des Impôts de Lesparre-Médoc situé Place Fouchou Lapeyrade est habilité à recevoir tous vos versements en espèces ou carte bleue de moins de 300€. N'oubliez pas de vous munir du titre de recette ou de la facture.

Inscriptions scolaires 2017-2018



Les enfants nés en 2014 et résidant à Lesparre peuvent, à la demande des familles, être inscrits en maternelle pour la rentrée de septembre.

Les enfants de 6 ans et plus, résidant à Lesparre, doivent **obligatoirement** être inscrits dans une école élémentaire.

Le dossier d'inscription est à réclamer au PAG, **depuis le 2 mai 2017** (ou/et à télécharger sur le site Internet si possible). Il doit être complété des copies de pièces suivantes :

- Cartes d'identité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Certificat de radiation pour les enfants qui changent d'établissement scolaire.

Ce qu'on peut jeter ... ou pas

Si le terme « tout-à-l'égout » est utilisé en général pour désigner le réseau public d'assainissement, cela ne signifie pas pour autant que tout peut y être rejeté !



WC, lavabos, éviers, douches et baignoires, machines à laver.



Eau de lavage des parkings couverts, eaux usées issues des activités de restauration, de pressing, cabinets médicaux, activités artisanales ou industrielles.



Gouttières, grilles d'eaux pluviales.



Huiles de vidanges, médicaments, solvants, peintures, mégots de cigarettes, couches, Cotons-tiges, lames de rasoir ou lingettes...



Ne pas laver votre voiture dans la rue car les produits de lavage, les restes d'huiles et d'essence peuvent se déverser dans le réseau d'eaux pluviales puis être dirigés vers le milieu naturel.



Privilégier les produits d'entretien biodégradables, moins nocifs pour l'environnement.

Nouveaux plans de Ville

Le tout nouveau plan de ville est disponible !

Imprimé à 5 000 exemplaires, le dépliant 2017 vient remplacer les supports imprimés de 2009 et 2011. Touriste ou habitant, cet outil est fait pour vous.



Où le trouver ?

Le plan est disponible gratuitement à l'accueil de :

- la Mairie de Lesparre-Médoc
- l'Office de Tourisme Cœur Médoc

Les budgets restent ambitieux malgré le contexte difficile

Aménagement de la RD 1215 et revitalisation du centre-bourg seront les principales opérations d'investissement de 2017



Au cours de la séance du conseil municipal du 11 avril dernier, les élus, à l'unanimité des présents, ont voté les budgets de la Ville et les budgets annexes. Ce vote consensuel des groupes de l'opposition reconnaissent la qualité de la gestion financière du Maire et de son équipe et fait dire, à celui-ci qu'il « y a sûrement beaucoup de Maires qui souhaiteraient voir voter leurs budgets comme c'est le cas sur notre commune ».

Ces budgets, reflétant « exactement » le débat d'orientation budgétaire du 14 mars, ont été établis sans augmentation des taux des taxes locales.

Il est également à souligner qu'un emprunt de 154 000 € a été inscrit pour abonder les investissements, dans l'optique de ne l'utiliser que pour partie ou pas du tout. Enfin, le montant de la dette continue de baisser très sensiblement et s'élève à 5 533 983 € au 31 décembre 2016 contre 5 900 000 € à la fin de 2015 avec une annuité de remboursement de capital pour 2017 à hauteur de 583 760 €.

BUDGET DE LA VILLE

Présenté par Jean-Claude Laparlière, l'adjoint chargé des finances, des bâtiments et des travaux, le budget principal de la commune se résume ainsi :

En investissement :

Les nouvelles dépenses d'équipement inscrites au budget 2017 s'élèvent à 2 108 000 €, les restes à réaliser de 2016 s'élevant à 812 247 €. Elles concernent principalement les opérations telles que :

- L'aménagement de la RD 1215 – 1ère tranche
- L'enfouissement des réseaux de la RD 1215
- La modernisation de l'éclairage public de la RD 1215
- L'acquisition de terrains dans le cadre de la revitalisation du centre bourg et la démolition de certains.
- L'aménagement des allées des cimetières
- La mise en œuvre de la vidéo protection
- Le remplacement de véhicules pour les services techniques
- La clôture du site de la Tour de l'Honneur
- Les travaux annuels des écoles

Pour financer ces opérations, les recettes viennent essentiellement du fonds de compensation de la TVA pour 115 000 €, des cessions immobilières évaluées à 449 000 €, de l'autofinancement – virement de la section de fonctionnement – pour 600 000 € et de l'amortissement des biens et travaux acquis ou réalisés les années précédentes pour 500 000 €. Le solde est donc couvert pour arriver à l'équilibre par l'inscription d'un emprunt pour 154 000 €.

En fonctionnement :

Après avoir repris l'excédent de 983 947 € constaté au compte administratif, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 6 645 100 € dont 1 550 600 € pour les charges à caractère général et 2 990 000 €, pour les charges de personnel. Celles-ci, en légère progression (+2%), incluent les frais inhérents aux élections présidentielle et législative de 2017 et l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité.

La subvention pour le CCAS est portée à 170 000 € pour financer une action supplémentaire en faveur des jeunes par une aide à l'adhésion à une association, ou structure, sportive ou culturelle.

Le total des subventions allouées aux associations est de 161 000 €

Les recettes correspondantes aux « trois taxes ménage » qui s'établiraient à 2 490 138 € alors que les dotations et participations sont inscrites, sans encore avoir eu le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement, pour 1 521 300 €. Les produits des services et ventes diverses ont été inscrits pour 462 000 € et le revenu des immeubles, pour 103 000 €.

Le budget 2017

BUDGET ASSAINISSEMENT – EAU ET SPANC

Depuis le 1er juillet 2016, la Ville de Lesparre-Médoc a repris en régie partielle, l'eau et l'assainissement qui conservent un budget particulier tout comme le SPANC.

**EAU**

Le budget 2017, année pleine du service Eau, s'équilibre en section d'exploitation à 1 313 500 €. Elle reprend l'excédent constaté au compte administratif 2016 de 65 805,14 €.

Les charges réelles d'exploitation s'établissent à 819 500 € comprenant notamment 120 500 € de charge de personnel. Pour mémoire, le salaire de la directrice est remboursé pour moitié par le budget assainissement. Les charges à caractère général à hauteur de 188 000 €, le reversement de la part Assainissement de l'eau facturée aux abonnés pour 450 000 € constituent également ces charges de fonctionnement.

La facturation de l'eau aux abonnés estimée, pour 2017, à 1 010 000 € est la principale recette de ce service.

Le montant intègre la baisse promise de 50 % de l'abonnement. La provision de 210 134 € nécessaire au financement des travaux de la nouvelle ressource en eau sera reprise.

La section d'investissement s'équilibre à 1 049 100 €. Les nouvelles dépenses d'équipement sont programmées à hauteur de 929 519 €. Elles incluent principalement :

- Travaux de forage de la nouvelle ressource,
- La maîtrise d'oeuvre et travaux de renouvellement des canalisations de la RD1215,
- Le renforcement du réseau AEP route d'Hourtin

Pour mémoire, les restes à réaliser de 2016 s'établissent à 31 581 €.

Pour permettre ces investissements, un emprunt de 381 000 € est inscrit. De plus, l'excédent d'investissement de 2016, soit 99 638,19 €, accompagné d'un autofinancement de 494 000 € constituent également l'équilibre de ces dépenses.

SPANC

Le budget primitif 2017 du SPANC s'équilibre en section de fonctionnement à 9 900 €. Les dépenses d'exploitation intègrent les charges de personnel pour 6 550 €, les frais de gestion courante pour 1 250 € et l'amortissement du véhicule et du matériel pour 2 100 €.

Les recettes, incluant l'excédent de fonctionnement 2016 pour 1 322,91 €, sont constituées par les redevances contrôles évaluées à 4 500 € et une subvention de l'Agence Adour Garonne pour 4 100 €.

La section d'investissement s'équilibre à 9 330 €. L'amortissement des biens acquis lors des exercices précédents et l'achat d'un logiciel et de matériels divers composent majoritairement cette section.

ASSAINISSEMENT

Pour ce budget 2017, la section d'exploitation s'équilibre à 611 500 €. Elle reprend l'excédent de 49 012,05 € constaté au compte administratif 2016.

Les dépenses à caractère général pour 146 000 €, les charges de personnel pour 122 900 € et les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts) pour 34 000 € constituent essentiellement les dépenses réelles d'exploitation.

Les recettes, à hauteur de 524 000 €, se composent majoritairement de la vente d'eau assainie aux usagers, de la prime épuratoire et des redevances de raccordement au tout à l'égout.

La section d'investissement s'équilibre à 1 146 000 € intégrant l'excédent de 2016 de 296 792,27 €. Les dépenses d'équipement sont programmées à hauteur de 1 029 000 € dont 382 160,90 € de restes à réaliser. Elles portent sur :

- L'extension du réseau d'assainissement secteur de UCH-2ème tranche,

Le virement de la section de fonctionnement s'établissant à 33 500 €, les amortissements se portant à 240 700 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 85 368,63 € ainsi qu'un emprunt de 481 500 € sont nécessaires au financement des travaux.

Informations pratiques

Depuis le 15 avril, la mairie de Lesparre est l'une des trois mairies, avec celle de Castelnau et de Pauillac, à pouvoir délivrer les cartes d'identité nationales, en Médoc.

Mode d'emploi



Vous pouvez pour cela vous rendre à la Mairie de Lesparre-Médoc muni des pièces et documents nécessaires.

Attention toutefois vous devez impérativement prendre rendez-vous.

Afin de simplifier vos démarches et de gagner un temps précieux, un téléservice de « pré demande en ligne » a été mis en place.

Il est accessible chez-vous, depuis un PC connecté à Internet, sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Vous pouvez aussi, utiliser notre « Espace Numérique » situé à l'accueil de la Mairie.

Si besoin les agents du Pôle Administration Générale seront à votre disposition pour vous aider lors de votre première demande.

Comment procéder sur le site internet ?

1. Je crée mon compte sur le site de l'ANTS
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité ou passeport).
3. Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par email un récapitulatif sur lequel figure, notamment, le numéro et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre dossier en mairie. *(une boîte email dédiée est créée spécialement dans notre Espace Numérique)*

Attention, l'enregistrement d'une pré-demande n'est possible que si vous disposez de l'ensemble des documents nécessaires à la constitution du dossier.

N'oubliez pas d'acheter un timbre fiscal dématérialisé, en cas de perte ou de vol de votre CNI ou pour votre passeport.

Et après avoir effectué ma pré-demande ?

1. Je contacte ma mairie pour obtenir un rendez-vous (Mairie de Lesparre-Médoc au 05 56 73 21 00),
2. Lors de mon déplacement en mairie,
 - J'apporte mon numéro de ma «Pré-demande CNI ou passeport», indispensable à la mairie,
 - J'apporte également le numéro de mon timbre dématérialisé, si je n'imprime pas le récapitulatif de ma pré-demande,
 - J'apporte également les pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande.

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les autres pièces de votre dossier,
- procède au recueil de vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande sur lequel figure le numéro de votre demande.

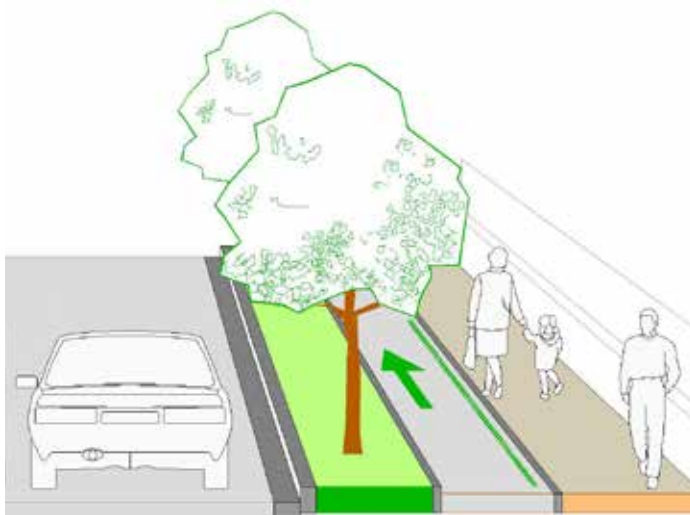
Grâce à ce numéro de demande, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre document en ligne,
- Suivre les différentes étapes de votre demande directement sur votre compte usager de l'ANTS.



Travaux d'aménagement de l'entrée de Bordeaux

RD 1215



Réunion d'information auprès des riverains
21 mars 2017



Le futur projet d'aménagement de la route départementale RD 1215, dans sa partie située entre le passage à niveau et le rond point Cœur de Presqu'île, a été présenté aux riverains de cette entrée de ville lors d'une réunion d'information qui s'est tenue le 21 mars 2017 dans la salle des fêtes de Saint-Trélody.

En présence de Monsieur le Maire, l'adjoint en charge de la voirie et l'ensemble des chefs de services impliqués dans ce projet, tant l'aspect philosophique que l'aspect technique de ces aménagements ont été dévoilés au public présent.

Une sensible réduction de la largeur des voies de circulation (dans le respect des normes en vigueur) va permettre à cette entrée de ville d'intégrer, sur un même trottoir, un espace pour les piétons ainsi que les premières bandes de circulation pour le transport « doux » (*pistes cyclables*) de la Ville de Lesparre-Médoc.

Pour un budget global estimé à 3,5 M€, le choix des entreprises intervenantes et le suivi de chantier sont effectués par le Bureau d'Etudes BERCAT.

Les différentes phases de cet embellissement d'entrée de ville sont prévisionnellement :

- **Phase 1** (Oct. 2017 - Fév. 2018) : du giratoire Cœur de Presqu'île à la Rue André Laffitau
- **Phase 2** (Fév. 2018 - Juin 2018) : de la Rue André Laffitau à l'Avenue du Dr Henri Benaben
- **Phase 3** (Oct. 2018 - Jan. 2019) : de l'Avenue du Dr Henri Benaben au passage à niveau (près du centre commercial E. Leclerc)

Pour préparer cet aménagement, l'abattage de 34 arbres bordant cet axe (9 sont conservés en face de Lidl) se déroulera à compter du 29 mai. Les travaux seront effectués de nuit, durant 4 jours, entre 21 heures et 5 heures du matin.



Tribune Libre

Groupe de la majorité : La Liste !

Nos fidèles lecteurs du Com'Lesparre vont sûrement apprécier que le groupe de la majorité municipale conduite par Danielle Fernandez, première adjointe au Maire, a décidé de s'exprimer dans la Tribune Libre, lasse de lire des contrevérités, souvent très habilement écrites, sans pouvoir y répondre non pour se justifier des engagements pris, mais pour expliciter ceux-ci. Sans effet de manche mais avec la conviction de travailler pour le bien commun, même si tout est perfectible. Revenons sur l'élaboration des budgets.

Les baisses significatives des dotations de l'État, les faibles revenus de la commune liés, en partie, au fait que seulement 32% des administrés soient redevables de taxes locales et enfin le contexte économique national délicat sont autant de facteurs qui impactent largement les finances de la commune et plus globalement la Ruralité. Elaborer des budgets, tout en maîtrisant la pression fiscale de chaque foyer, devient alors un exercice d'équilibriste où l'arbitrage devient un levier majeur pour que ceux-ci soient à la hauteur des aspirations de la majorité.

A l'automne de chaque année, chaque délégation émet ses souhaits et les fait chiffrer, tant sur le plan des investissements que du fonctionnement. Le service financier, sous l'œil vigilant de l'adjoint chargé des finances, les intègre aux différents budgets concernés avant les moutures finales, prises au cours de plusieurs séances de travail où chaque projet est scruté à la loupe, avant d'être modulé à la hausse ou à la baisse voire écarté, selon la priorité revue chaque année et donnée par les élus. Il en est de même pour les subventions où le nombre d'adhérents des associations est un des facteurs d'attribution conforté par le rayonnement de leurs manifestations qu'elles soient sportives, culturelles ou festives. Voilà pour les finances.

Sur la vie locale, les conseils de quartier ont vu le jour et, pour certains, sont déjà en ordre de marche, avec un bureau constitué. Il est toujours temps de s'inscrire dans le conseil de son îlot d'habitation en se rapprochant du service communication de la mairie ou en se connectant sur le site de la Ville.

Groupe d'opposition : Autrement La Ville

Le conseil municipal n'aura pas dérogé à la règle, vote à l'aveugle de subventions allouées aux associations sans compte rendu des exercices précédents.

Le statut loi 1901 à but non lucratif n'interdit pas de distinguer un objet d'intérêt général, d'un objet distractif générant des recettes contributives à son autonomie émancipatrice. Comment peut-on traiter dignement les nécessités de l'accompagnement scolaire face au sacre en panoplie diadème, promis à une jeune fille en maillot de bain ?

Si l'éducation ne rapporte rien, la reléguer coûtera ce que toutes les foires aux vins ne pourront éteindre. Le débat démocratique doit considérer ces 2 sensibilités associatives pour éviter la position institutionnalisée de certaines au détriment d'autres plus modestes ou de nouvelles candidatures innovantes.

A l'heure où l'hyper mondialisation avance à grands pas d'acculturation, nous devons préserver avec raison, l'action associative créatrice de sens, de liens solidaires capables d'exprimer ce qu'il y a lieu de redécouvrir : l'INTERDEPENDANCE génératrice d'humanité.

Groupe d'opposition : Lesparre Citoyen

À la suite du dernier Conseil Municipal le 14 mars 2017 et à des divergences notables dont il serait fortuit de décliner ici, deux membres du groupe « Autrement la Ville » ne souhaitent plus être associés sous quelques formes que ce soit au dudit groupe.

Cette situation nous a donc imposé la déclaration d'un groupe indépendant, sous le nom de LESPARRE CITOYEN.

L'intérêt général étant notre moteur, nous continuons notre travail au sein du conseil municipal à travers les groupes et commissions auxquels nous participons au service des citoyens. Bien des sujets mériteraient d'être abordés, c'est pourquoi vous pouvez venir échanger avec nous au 18 rue Jean Jacques Rousseau.

À l'heure de la rédaction de cette tribune, une nouvelle fois un choix s'impose à vous : le saut dans l'inconnu ou le choix de la continuité de 5 ans d'amateurisme... nous ne commenterons pas plus, chacun étant libre de son choix...mais sachez que faute de culture historique, nos contemporains confondent la politique avec la morale ou l'idéologie, ignorant ainsi ce qu'elle est vraiment !

Conformément aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous publions un espace réservé à l'expression des différents groupes politiques représentés au Conseil Municipal.

Agenda du CCAS

Pour toutes participations aux sorties et animations, merci de vous inscrire auprès du CCAS au 05.56.73.21.00

Tous les ateliers se tiendront à la Villa Louise Michel

MAI 2017

Jeudi 11 mai dès 09h00

Génération en fête à la Salle des Fêtes de Saint-Trélody?

Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

Lundi 22 mai 14h00

Atelier créatif : « Nichoir à oiseaux ».

Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

Lundi 29 mai 14h00

Jeux du souvenir à la Villa Louise Michel.

Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

JUIN 2017

Lundi 12 juin 11h00

Sortie à Lacanau avec pique-nique à la charge des inscrits.

Départ depuis la Villa Louise Michel

Lundi 19 juin 14h00

Jeux du souvenir à la Villa Louise Michel.

Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

Lundi 26 juin 14h00

Jeux du souvenir à la Villa Louise Michel.

Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

Lundi 30 jan. 14h00

Jeux du souvenir à la Villa Louise Michel.

Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

JUILLET 2017

Lundi 3 juillet 14h30

Transport aller/retour pour le ciné-thé

Lundi 10 juillet 10h00

Matinée au marché de Montalivet puis pique-nique offert par le CCAS.

Départ depuis la Villa Louise Michel

AOÛT 2017

Lundi 7 août 14h30

Transport aller/retour pour le ciné-thé

Lundi 21 août 14h00

Quizz musical sur le thème des films à la Villa Louise Michel.

Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

Aides financières pour accompagner les jeunes

AIDE POUR LA PRATIQUE DES LOISIRS

Afin de favoriser les Lesparraïnes et Lesparraïns à la pratique d'une activité sportive, culturel ou de loisirs, le CCAS de Lesparre Médoc lance en septembre 2017 un nouveau dispositif. Une allocation de 30€ pourra être accordée, par enfant, une fois par an, pour une seule activité.

Conditions d'attributions :

- Être âgé de 6 à 16 ans
- Pratiquer une activité au sein d'une structure lesparraïne.

LE PERMIS DE CONDUIRE

Considérant qu'aujourd'hui l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il est un atout pour l'emploi ou la formation.

Le CCAS propose une aide financière d'une valeur de 400€ soit l'équivalent de 10h de conduite.

Conditions d'attributions :

- Effectuer 5h de bénévolat au sein d'une association Lesparraïne.
- Ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis.
- Ne pas bénéficier d'autres aides financières à l'obtention du permis de conduire.
- Être titulaire de l'examen du code de la route.

LA BOURSE ÉTUDIANT

Sur notre territoire, la poursuite des études implique souvent un déménagement de l'élève vers une grande ville. Une mobilité qui généralement représente un coût financier important pour les familles d'autant plus quand l'élève n'est pas boursier. Afin d'aider les étudiants dans leur projet d'avenir, le CCAS propose une aide financière à l'installation pouvant aller jusqu'à 250€ renouvelable sur 3 ans.

Conditions d'attributions :

- Avoir moins de 23 ans et être titulaire du baccalauréat.
- Justifier d'un déménagement qui nécessite la poursuite des études.



Plan canicule pour l'été 2017

Le Centre Communal d'Action Sociale de Lesparre Médoc renouvelle son plan d'alerte Canicule pour l'été 2015.

Les mairies et les C.C.A.S. jouent un rôle essentiel dans le cadre du « Plan Canicule », notamment pour la mise en place d'un registre communal recensant les personnes vulnérables.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

- Les personnes âgées isolées de 75 ans et plus résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées isolées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes handicapées isolées bénéficiant de l'un des statuts prévus au titre IV du livre II du Code de l'Action Sociale et des Familles (A.A.H., A.C.T.P., carte d'invalidité, reconnaissance de travailleur handicapé, pension d'invalidité) résidant à leur domicile.

L'isolement constitue un risque supplémentaire très important en cas de canicule.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- La personne ou son représentant doit faire une demande de formulaire d'inscription, soit par écrit ou sur appel téléphonique au C.C.A.S au 05.56.73.21.00 ou en téléchargeant le document directement sur le site de la Mairie de Lesparre Médoc.
- Un tiers (parent, voisin, médecin traitant, aide à domicile...) peut également demander une inscription, mais cette demande doit se faire impérativement par écrit.

Une fois l'inscription effectuée, la personne recevra à son domicile un accusé de réception de sa demande lui indiquant son numéro d'enregistrement sur le registre nominatif ainsi qu'un coupon de rétractation en cas de déménagement ou de changement de situation.



LE REGISTRE COMMUNAL : POURQUOI ?

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence « canicule » par la préfecture, un contact sera mis en place avec les personnes inscrites sur ce registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin (visites, appels...). La solidarité entre parents, voisins, amis... est l'un des moyens les plus efficaces de détecter et de signaler les personnes âgées isolées. C'est aussi les aider à la prévention des fortes chaleurs en assurant leur réapprovisionnement en bouteilles d'eau et la fourniture de ventilateur.

N'hésitez pas à aviser le C.C.A.S de tous les cas de personnes isolées en souffrance, et soyez particulièrement vigilant à votre entourage en période de canicule. En sa qualité d'autorité chargée de mettre en œuvre le plan d'alerte et d'urgence, le Préfet pourra à son unique sollicitation, demander à ce que le registre lui soit communiqué.

Un dispositif d'information et de communication est également à votre service avec le numéro vert : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le CCAS au 05.56.73.21.00

Gratuité pour les Camping-Caristes



Depuis la mi-avril, l'aire de service de camping-car située Parking Eugène Marou, est opérationnelle.

Les camping-caristes peuvent donc s'approvisionner en eau et déposer leurs eaux usées sans aucun euro à déboursier.

Ce nouveau service apporte une plus value touristique à notre territoire puisque auparavant il fallait faire un détour par Hourtin, si l'on exclut les aires de services privées.



Retour sur l'Afterwork

Un candidat « The Voice » au CALM

Le 13 avril dernier, le CALM s'est lancé dans le concept de l'apéro concert dit encore « after work » dans les milieux avertis.

Cette première était coproduite avec Music Action en Médoc qui a apporté à la ville son savoir-faire à la fois artistique et technique ; transformant la salle Molière en mini-salle de concert fort bien sonorisée.



L'enseigne CARREFOUR avait accepté de nous accompagner dans cette première en offrant les tapas fort appréciées par un public décontracté et surpris de pouvoir « toucher » du doigt Thomas KAHN qui avait brillé aux battles de « The Voice » lors de la saison 2015, jusqu'à accéder aux quarts de finales.

Sympa et talentueux, le jeune homme a séduit tout comme la formule qui cherche encore un public frileux, même si celui présent a été visiblement conquis !



DEMANDEZ LE PROGRAMME !

10h00 : ouverture de la fête de l'Europe par Monsieur le Maire

18h00 : clôture des activités avec le discours des personnalités politiques et sportives – apéritif offert

De 10h à 12h : LES MONTGOLFIERES DU MEDOC : vol captif durant 2 heures où l'on pourra voir la ville de Lesparre vue d'en haut

ACTIVITÉS SPORTIVES

Toute la journée sous forme d'entraînement, de match et d'initiation

- ATHLETISME
- RUGBY : à partir de 13h
- FOOTBALL : à partir de 14h
- PETANQUE
- BASKET
- HAND BALL
- TIR LASER
- BADMINTON
- VOLLEY BALL
- PING PONG
- ESCRIME
- FULL CONTACT
- JUDO
- PLONGEE
- TWIRLING BATON
- GRS
- LES ARCHERS
- STRUCTURES GONFLABLES

ACTIVITÉS CULTURELLES

- Le CIJA : mise en avant des différents programmes de mobilité européens, des jeux autour de la connaissance du public sur les pays européens, les capitales, les pays,... et de la documentation.
- Expositions européennes : « mes droits de citoyen européen » et « l'Europe c'est possible » qui ont été présentées au collège Les Lesques durant la semaine
- Cafés polyglottes : rencontres conviviales en langue étrangère autour de quizz, jeux et conversations

ANIMATIONS

- **12h00** : Groupe « **B.Humans** » représentation danse hip hop (Energy danse)
- **De 13h à 14h** : groupe de musique de l'Ecole Notre dame : « **ND's Rock Band** » jouera sur scène
- **15h00** : Groupe « **B.Humans** » représentation danse hip hop (Energy danse)
- **21h00** : concert gratuit « **Les réservoirs dogs** », groupe de rock de Bordeaux clôturera cette journée

BROCANTE

Organisée par l'Association ALICE sur le site de l'ancienne piscine toute la journée

RESTAURATION

Des stands représentant plusieurs pays européens seront présents le midi pour vous faire découvrir leur plat national :

- GRECE
- ITALIE (pizza)
- ESPAGNE (paëlla)
- ANGLETERRE (fish and ships)
- Mais également la FRANCE : bonbons, gâteaux, huîtres, sandwich

Le soir, un menu complet (salade landaise, entrecôte frites, fromage, dessert) à 13€ sera servi par le stand du SAM club omnisport

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

MAI 2017

Lu	1	
Ma	2	Café polyglotte (CALM)
Me	3	
Je	4	Don du sang
Ve	5	
Sa	6	
Di	7	
Lu	8	
Ma	9	
Me	10	
Je	11	Génération en fête
Ve	12	Théâtre Les Salinières
Sa	13	
Di	14	
Lu	15	
Ma	16	
Me	17	
Je	18	
Ve	19	
Sa	20	Fête de l'Europe
Di	21	
Lu	22	Atelier - CCAS
Ma	23	
Me	24	
Je	25	
Ve	26	
Sa	27	
Di	28	
Lu	29	Jeux du souvenir CCAS
Ma	30	
Me	31	

JUIN 2017

Je	1	
Ve	2	
Sa	3	
Di	4	
Lu	5	
Ma	6	
Me	7	
Je	8	
Ve	9	
Sa	10	
Di	11	
Lu	12	Sortie à Lacanau CCAS
Ma	13	Café polyglotte (CALM)
Me	14	
Je	15	
Ve	16	
Sa	17	
Di	18	
Lu	19	Jeux du souvenir CCAS
Ma	20	
Me	21	Fête de la Musique
Je	22	
Ve	23	
Sa	24	
Di	25	
Lu	26	Jeux du souvenir CCAS
Ma	27	
Me	28	
Je	29	
Ve	30	Galas de fin d'année du CALM

JUILLET 2017

Sa	1	Galas de fin d'année du CALM
Di	2	
Lu	3	Ciné-thé - CCAS
Ma	4	
Me	5	
Je	6	Don du sang
Ve	7	
Sa	8	
Di	9	
Lu	10	Sortie à Montalivet CCAS
Ma	11	
Me	12	
Je	13	
Ve	14	
Sa	15	
Di	16	
Lu	17	
Ma	18	
Me	19	
Je	20	
Ve	21	Jazz à la Tour
Sa	22	
Di	23	
Lu	24	
Ma	25	Ciné-Concert
Me	26	
Je	27	
Ve	28	Cinéma en plein air
Sa	29	
Di	30	Top Model Médoc
Lu	31	

AOÛT 2017

Ma	1	
Me	2	
Je	3	Don du sang
Ve	4	Foire aux Vins du Médoc Bourse aux minéraux
Sa	5	
Di	6	
Lu	7	Ciné-thé - CCAS
Ma	8	
Me	9	
Je	10	
Ve	11	
Sa	12	
Di	13	
Lu	14	
Ma	15	
Me	16	
Je	17	
Ve	18	
Sa	19	Les Médiévales
Di	20	
Lu	21	Quizz musical - CCAS
Ma	22	
Me	23	
Je	24	
Ve	25	
Sa	26	
Di	27	
Lu	28	
Ma	29	
Me	30	
Je	31	

De nombreuses autres animations viendront compléter ce calendrier.
Pour tout savoir, rendez-vous sur le site internet de la Ville de Lesparre-Médoc



Flashez
sur Lesparre-Médoc
et rejoignez notre page Facebook

